



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC

Question écrite n° 7893

Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur le problème de l'intégration des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) dans le corps des certifiés. Le nombre d'avis défavorables préalables à l'inscription des PEGC qui demandent leur intégration varie de 0 % à 46,6 % selon les académies et de 0 % à 24,32 % selon les disciplines et va à l'encontre de l'application du décret du 24 mars 1993. De tels pourcentages ne reflètent pas la compétence des candidats mais l'opposition de certains inspecteurs d'appliquer ce décret. Il lui demande en conséquence de prendre les mesures nécessaires afin que les avis défavorables soient exceptionnels et en tout cas toujours dûment motivés et pour que les candidats puissent effectivement faire la preuve de leurs compétences en tant que stagiaires.

Texte de la réponse

Une demande a été formulée auprès des personnels d'inspection afin qu'aucun avis défavorable préalable à l'inscription ne soit motivé par la seule absence de diplôme du niveau licence ou prononcé en l'absence d'inspection réelle récente ayant permis d'évaluer les qualités pédagogiques des candidats. A titre d'exemple, en 1995-1996, les avis défavorables représentaient 14,82 % du nombre de candidatures, toutes académies et toutes disciplines confondues. En 1996-1997, ce chiffre descendait à 10,51 %. En 1997-1998, les statistiques effectuées sur les 19 académies pour lesquelles ces renseignements sont actuellement disponibles indiquent une diminution supplémentaire de cette proportion qui n'atteindrait que 7,31 %.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7893

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4598

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 915